

Entretemps l'idée mutualiste faisait du chemin et tandis que l'état promulgua le 11 juillet 1891 une loi suivie le 22 du même mois d'un arrêté grand-ducal sur les sociétés de secours mutuel, André Duchscher s'engagea résolument dans la voie des réalisations pratiques.

Etant jeune homme il avait été membre de la société de gymnastique d'Echternach en même temps que son ami et associé futur C. M. Spoo. Or, il est curieux de constater que les statuts de cette société (datant de 1863/5) et plus encore ceux de l'association des artisans d'Echternach (remontant à 1854) servaient de base à André Duchscher pour l'élaboration du règlement de son « Arbeiterverein der Eisenhütte Wecker » (Association des ouvriers de l'Usine de Wecker) institué à partir du 1. août 1892.

Le texte définitif tel qu'il a été homologué par le Ministre d'Etat en date du 13. 2. 1894 fixa la dénomination définitive à : Unterstützungsverein der « Kranken- und Unterstützungskasse der Eisenhütte Wecker » (Association de secours mutuel dite : *Caisse de maladie et de secours* de l'Usine de Wecker).

La caisse instituée avec effet rétroactif au 1. 1. 74 avait pour but : l'allocation d'une indemnité aux membres tombant sous le coup d'une maladie ou d'un accident non indemnisés par la caisse contre les accidents existante. L'octroi de l'indemnité valait pour la durée de l'incapacité ; elle était destinée à apporter une compensation des pertes de salaires ainsi que des frais médicaux et pharmaceutiques occasionnés.

Un peu plus tard, c'est-à-dire à l'occasion de l'assemblée générale du 14 février 1897, un règlement plus précis fut élaboré au sujet des interventions médicales et des prestations pharmaceutiques. Chaque membre était libre dans le choix de ses médecin et pharmacien ; les prescriptions générales étant d'ailleurs presque identiques à celles appliquées par les caisses de maladie de nos jours.

Nous voyons de ce qui précède que l'extension des effets de cette caisse aux cas d'invalidité envisagée d'abord par son promoteur, n'avait pas eu de suite.

Cette lacune fut pourtant comblée par une autre caisse de secours dite *Caisse de Pension* et destinée aux membres incapables au travail à cause de vieillesse ou atteints d'invalidité. Cette institution prit cours le 1^{er} janvier 1898. Son but était de suppléer à l'action de la caisse de maladie et d'accidents au moment où celle-ci cesserait de sortir ses effets bienfaisants.

Une dernière préoccupation d'André Duchscher fut la création d'une *Société de Musique*, dont les membres se recruteraient parmi le personnel de l'Usine de Wecker.

Celle-ci fut effectivement mise sur pied en date du 22 janvier 1891. Elle comprenait deux sections dont l'une s'adonnait à la musique vocale et l'autre à la musique instrumentale.

L'initiation musicale créée sur ces bases s'est développée au cours des générations ouvrières qui se suivaient à l'usine pour devenir peu à